

COMPTE RENDU
Du Conseil de Communauté de Communes "Norge et Tille"
Séance du mercredi 17 octobre 2018

Département de la Côte d'Or

Date de convocation (mail) : 12 octobre 2018 <hr/> Date d'affichage : 12 octobre 2018 <hr/> Nombre de Conseillers En exercice : 28 Présents : 23 Absents : 5 Pouvoirs : 4 Votants : 27 <hr/>	L'an deux mil dix-huit, le 17 octobre, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni en la salle des fêtes de Norges-la-Ville, sous la présidence de Ludovic ROCHETTE. <u>Etaient présents :</u> Patrick MORELIERE - Claire GUICHARD - Rémi BOURGEOT - Martine FAYOLLE - Patricia GOURMAND - Philippe ANTOINE - Philippe MEUNIER - Didier MAINGAULT – Ludovic ROCHETTE - Frédéric IMBERT - Patrice CHIFFOLOT - Maryline GIRAUDET - Michel BOBIO - Patrice DEMAISON – Maurice CHEBION - Patrice MANCEAU - Nadine MUTIN - Michel LENOIR - Françoise VAN ROY - Jean-François DELNESTE - Vincent DELATTE - Pierre JOBARD - Suzanne FERRAND. <u>Absents excusés :</u> Bruno PICONNEAUX (pouvoir à Patrice MORELIERE) - Gérald NICOLAÏ - Jean-Pierre OPPLERT (pouvoir à Ludovic ROCHETTE) - Guy HERVIEU (pouvoir à Nadine MUTIN) - Nadine BAZIN (pouvoir à Vincent DELATTE). <u>Secrétaire de séance :</u> Claire GUICHARD
--	--

Le Président ouvre la séance du Conseil Communautaire.

Le Président tient tout d'abord à remercier M. CHEBION pour avoir accueilli le Conseil Communautaire.

Le président indique qu'une coquille s'est glissée dans le compte-rendu du 24 septembre 2018, transmis aux élus communautaires. En effet, page 9, il faut lire M. BOBIO et non M. CHIFFOLOT. Le compte-rendu sera modifié.

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Rendu amendé de la séance du 24 septembre 2018.

AFFAIRES FINANCIERES ET GENERALES

DM n°2 (délibération n°74)

Considérant le trop perçu en 2016 touché par la Communauté de Commune « Val de Norge » pour l'emploi d'une personne en contrat aidé qu'il convient de régulariser.

Considérant la fusion de la Communauté de Communes « Val de Norge » avec la Communauté de Communes « Plaine des Tilles » au 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité, d'inscrire les écritures suivantes au BP 2018 :

	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
DF 673 : titres annulés sur exercice antérieur	+ 544,74 €	
DF 611 : contrats prestations de service		544,74 €

POINTS COMPÉTENCES FACULTATIVES

Le président rappelle que des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives composent les statuts actuels. D'ici le 31 décembre 2018, la collectivité doit statuer sur ses compétences facultatives.

Le président fait la lecture de ce qui pourrait être proposé, au prochain Conseil Communautaire, concernant les futurs statuts et la modification de la définition de l'intérêt communautaire. Il précise qu'il ne serait pas proposé de prendre une nouvelle compétence.

Le président fait part aux membres du Conseil Communautaire du planning à venir :

- Conseil Communautaire du 26 novembre 2018 puis délibération des communes à la suite (en décembre 2018) afin que le Préfet puisse prendre un arrêté pour fixer les nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2019
- Modification de la réunion du bureau communautaire prévu initialement le lundi 19 novembre 2018, car la CLE du SICECO concernant notre territoire se tiendra ce même jour.

Concernant les compétences facultatives, M. DELATTE propose de compléter celle portant sur les aides pour les manifestations culturelles et sportives. Il souhaite que, pour pouvoir aider de telles manifestations, celles-ci se passent simultanément sur plusieurs communes et soient co-organisées par plusieurs associations du territoire. L'ensemble des élus communautaires présents sont favorables pour une rédaction plus précise de cette compétence.

CAP 100 % COTE D'OR (délibération n°75)

Le président présente le nouveau dispositif contractuel du Département dénommé « Cap 100 % Côte d'Or » et ses modalités de mise en œuvre.

La Communauté de Communes peut inscrire jusqu'à 4 projets de maîtrise d'ouvrage intercommunale et/ou communale d'intérêt supra-communal. Le choix du ou des projets retenus devra préalablement être validé en Conseil Communautaire et le contrat « Cap 100 % Côte d'Or » afférent devra être présenté à l'approbation de l'Assemblée Départementale avant le 22 juin 2020.

Les projets doivent être au minima au stade de l'avant-projet sommaire et ne pas avoir fait l'objet d'un commencement des travaux par la signature d'un ordre de service.

Plusieurs projets sont en cours et pourraient ainsi être inscrits dans ce dispositif contractuel. Le président propose d'inscrire les projets suivants :

- Accueil collectif de mineurs à Clénay (maîtrise d'ouvrage intercommunale)
- Accueil collectif de mineurs à Bellefond (maîtrise d'ouvrage intercommunale)
- Restaurant scolaire à Remilly (maîtrise ouvrage communale avec intérêt supra-communal)

Le président précise que les restaurants scolaires ont vocation à être Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

M. DELATTE demande s'il serait possible de regrouper les 2 projets de Bellefond et Clénay en un seul projet, à savoir « Rénovation des Accueils Collectifs de Mineurs de Clénay et

Bellefond » et ainsi permettre d'inscrire un nouveau projet. Le président indique que pour le Département ce sera bien 2 projets distincts, malgré l'objet identique.

Le président propose, pour le parallélisme des formes qu'il lui semble important de conserver pour trouver une uniformité, que le 4^{ème} projet devrait être un projet avec une maîtrise d'ouvrage communale portée par une commune de l'ancien territoire de la Plaine des Tilles, ayant un intérêt supra-communal.

Le Conseil Communautaire, à 26 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **SOUHAITE**, contractualiser et donc inscrire les projets suivants :
 - Accueil collectif de mineurs à Clénay
 - Accueil collectif de mineurs à Bellefond
 - Restaurant scolaire à Remilly-sur-Tille
- **VALIDERA** le 4^{ème} projet lors du prochain Conseil Communautaire
- **AUTORISE** le président à soumettre au Président du Département les projets retenus
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier

ENFANCE JEUNESSE

POINT JOURNÉE PEDT

M. JOBARD fait un point sur la journée PEDT organisée fin septembre.

CLOISONS MOBILES AU RESTAURANT SCOLAIRE A SAINT-JULIEN (délibération n°76)

Le président informe les membres du Conseil Communautaire que le restaurant scolaire situé à Saint Julien accueille tous les midis près de 150 enfants sur un même service. Des cloisons mobiles deviennent nécessaires afin de permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles pendant ce temps méridien.

Le Conseil Communautaire, à 26 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **ADOpte** le principe de l'opération,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018,
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation des entreprises en procédure adaptée
- **DESIGNE** le Président comme personne responsable du marché concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché,
- **DEFINIT** le plan de financement suivant pour un montant des travaux estimé à 11 919 € :

DETR (45%)	5363.55 €
Autofinancement (55%)	6555.45 €
	11919.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer le marché à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS A CLENAY (délibération n°77)

Vu la délibération n°2016-4 du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes « Val de Norge » retenant la candidature de l'architecte AA52 ;

Le président informe les membres du Conseil Communautaire que la réhabilitation de l'accueil collectif de mineurs à Clénay a été estimée à 244.000 € HT.

Le Conseil Communautaire, à 26 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le président à solliciter des subventions pour le projet de réhabilitation de l'accueil collectif de mineurs existant
 - auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019
 - auprès du Département au titre du contrat 100 % Côte d'Or
 - auprès de la Caf
- **ADOpte** le président à signer tout document relatif à ce dossier
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous

Coût prévisionnel des travaux

Travaux	244.000 € HT
Maitrise d'œuvre	12.200 € HT
Total	256.200 € HT

DETR	76.860 € HT (30%)
CAF	25.620 € HT (10%)
Conseil Départemental	76.860 € HT (30%) – Cap 100% Côte d'Or
Autofinancement	76.860 € HT (30%)
Total	256.200 € HT

- **AUTORISE** le président à lancer la consultation des entreprises en procédure adaptée
- **DESIGNE** le Président comme personne responsable du marché concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

BASE DE LOISIRS

LANCEMENT ETUDE – BASE DE LOISIRS (délibération n°78)

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une étude doit être envisagée afin d'éclairer les futures décisions quant aux possibilités de gestion de la base de loisirs dès 2020.

M. MORELIERE précise que des études similaires avaient été lancées par la Communauté de Communes « Plaine des Tilles » mais celles-ci datent de plusieurs années et au vu des retours des études de clientèle faites en 2017 et 2018, elles ne pourraient plus être adaptées aux préoccupations actuelles.

Il devient nécessaire de lancer une nouvelle étude qui aidera la prise de décisions quant à la gestion de la base dans sa globalité.

M. MORELIERE précise que la base de loisirs comprend la zone de baignade mais également un stade de ski nautique, la base des Sirmonots et le P2. Cette étude doit permettre de gérer

l'ensemble de la base de loisirs et permettre de la faire évoluer. La Communauté de Communes doit s'approprier le fonctionnement de l'intégralité du site.

M. IMBERT ajoute que la base est le site d'entraînement de l'équipe de France de ski nautique et elle est la plus importante zone de baignade de la Région.

Deux choix sont possibles :

- Soit le fonctionnement comme celui d'aujourd'hui
- Soit on évolue en mettant en place de nouveaux modes de gestion

La Communauté de Communes doit être accompagnée pour faire des propositions juridiques et des simulations financières.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe du lancement d'une nouvelle étude,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018, de la Région et du Département,
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation des bureaux d'étude spécialisés en ingénierie
- **DESIGNE** le Président comme personne responsable du marché concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

TRANSPORT

AVENANT – DSP TRANSPORT A LA DEMANDE (délibération n°79)

Vu la délibération 68 du 24 septembre 2018, nommant les membres de la commission d'ouverture des plis pour la DSP du TAD

Vu la convention signée avec la Région

M. CHIFFOLOT rappelle le principe du Transport à la Demande ainsi que l'aide du Département / de la Région. Il présente les différents travaux effectués en commission « Transfert de compétences / RH / Transports » depuis plusieurs mois. Afin de conserver l'enveloppe budgétaire actuelle tout en permettant l'extension de ce service sur l'ensemble du territoire, une diminution de 2 jours sur le territoire de l'ex Plaine des Tilles est proposée (soit 3 jours sur l'ex Plaine des Tilles au 1^{er} janvier 2019 contre 5 jours actuellement) pour mettre en place ce service sur l'ancien territoire du Val de Norge au 1^{er} janvier 2019, les mardis et les jeudis.

Le président informe les membres du Conseil Communautaire que la commission d'ouverture des plis réunie le 10 octobre 2018 a validé la proposition d'avenant concernant l'évolution du TAD sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 79 200 € TTC (66 604.64 € TTC actuellement). Le TAD sera organisé dès le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire en 2 zones :

- Zone 1 : Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Bretigny, Brognon, Clénay, Flacey, Norges-la-Ville, Ruffey-lès-Echirey et Saint Julien les mardis et les jeudis
- Zone 2 : Arc-sur-Tille, Couternon, Orgeux, Remilly-sur-Tille et Varois et Chaignot les lundis, mercredis et les vendredis.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'extension du TAD sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un montant total de 79 200, 00 € TTC par an
- **AUTORISE** le Président à rédiger et à signer l'avenant,
- **AUTORISE** le président à solliciter l'aide de la Région pour la prise en compte de cette évolution
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au BP 2019
 - **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. DEMAISON se demande s'il ne faudrait pas fixer un âge minimum pour pouvoir utiliser ce service.

M. CHIFFOLOT indique qu'en retirant 2 jours sur l'un des territoires, des remontées seront à prévoir.

M. LENOIR souhaiterait que ce service soit utilisé en priorité par les personnes handicapées et les personnes âgées.

QUESTIONS DIVERSES

M. MAINGAULT souhaite prendre la parole afin de lire le message de M. CADIOU, adjoint au Maire de la Commune de Bretigny concernant la restitution de la compétence Restaurant Scolaire et Garderie Périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Fin de la séance à 20h15